

Préambule

Le restaurant de l'Établissement scolaire primaire et secondaire Les Ormonts-Leysin (ESOL) est exploité par **La Dent de Midi**, sur mandat de l'AISOL.

L'objectif de La Dent de Midi est d'offrir un repas équilibré et un accueil convivial durant la pause de midi aux élèves scolarisés sur le site du Sépey.

Dans le réfectoire, la loi scolaire et le règlement de l'ESOL s'appliquent.

Informations générales

Ouverture & Horaires

Le restaurant est ouvert du lundi au vendredi, de 12h00 à 13h30, à l'exception du mercredi.

Il est fermé durant les vacances scolaires, les jours fériés et d'éventuels jours de congé extraordinaires de l'établissement.

Admissions & Service

Le restaurant scolaire accueille tous les élèves de l'ESOL scolarisés au Sépey, quel que soit leur âge ou leur commune de résidence.

Le restaurant, d'une capacité de 140 places, permet d'accueillir les élèves durant leur pause de midi, en deux services.

Le restaurant fonctionne en self-service, sauf pour la classe 1-2 P, qui bénéficiera d'une aide au service.

Trajet

Les élèves effectuent seuls le trajet de l'école au restaurant, sauf pour la classe 1-2 P, pour laquelle un accompagnement est prévu.

Surveillance

Le personnel de service de La Dent de Midi veille au bon déroulement du repas dans le réfectoire.

Lors de la distribution des repas, tous les élèves sont systématiquement enregistrés (badge d'identification). En cas d'absence d'un élève, ses parents sont avertis par SMS dès la fin du service sur le n° de téléphone d'urgence transmis lors de l'inscription à La Dent de Midi.

Dès la fin du repas, les élèves peuvent quitter l'enceinte du restaurant. Ils sont libres jusqu'à la reprise des cours.

Repas

Le restaurant scolaire propose des menus sains et équilibrés, prenant en compte les normes diététiques en vigueur.

Chaque repas se compose d'une **entrée** (crudités et/ou soupe), d'un **plat principal** équilibré et d'un **dessert** à choix (fruit ou dessert du jour). Il est également possible d'opter chaque jour (mais au minimum 48 heures à l'avance) pour un « **menu pâtes** », comme alternative au menu du jour.

Une **variante végétarienne**, une **variante sans porc** et une **variante sans poisson** sont proposées chaque jour. Le choix des régimes est déterminé à l'inscription mais peut aussi être modifié ponctuellement, 48 heures à l'avance.

Les parents des enfants suivant un **régime spécial** ou souffrant d'**allergies/intolérances alimentaires** doivent prendre contact avec la Direction de La Dent de Midi. Des variantes **sans gluten** ou **sans lactose** sont notamment prévues, sur présentation d'un certificat médical. Chaque cas sera traité séparément par la Direction, en fonction de ses spécificités propres.

Les boissons sucrées sont prohibées dans le réfectoire, comme dans tout le bâtiment scolaire, selon le règlement de l'Établissement Scolaire.

Inscription, réservations, absences

Inscription

Pour des raisons d'organisation et de simplification, tous les élèves sont inscrits d'office, les jours de classe (sauf le mercredi). Cette inscription est gratuite et unique pour toute la scolarité de l'élève.

Les parents dont les enfants **ne fréquenteront pas** le restaurant scolaire ou alors uniquement de manière occasionnelle sont priés de l'annoncer par mail info@ladentdemidi.ch ou par téléphone (024 466 28 10).

Les parents désirant un régime spécial sont également priés de le signaler.

Chaque élève se verra attribuer gratuitement trois identifiants autocollants, renouvelés au besoin gratuitement.

Fréquentation & Réservations

Chaque élève est inscrit, soit par défaut pour toute l'année scolaire, soit pour les jours de fréquentation régulière indiqués par les parents lors de la modification d'inscription.

Pour les jours où l'élève ne serait pas inscrit, il est possible d'effectuer sans frais une réservation ponctuelle jusqu'à 8h15 le jour même, sur le site internet www.ladentdemidi.ch ou par téléphone.

Absences & Annulations

En cas d'absence, les repas réservés doivent être annulés avant 8h15 le matin même. Les repas annulés à temps ne sont pas facturés.

Les annulations peuvent se faire directement sur le site internet www.ladentdemidi.ch, depuis votre espace client, par mail info@ladentdemidi.ch ou par téléphone (024 466 28 10).

En cas d'absence non signalée d'un élève, les parents sont avertis par SMS. En cas de récurrence, le prix du repas sera facturé intégralement aux parents, soit CHF 14.00.

Tarifs et facturation

Prix des repas

Chaque repas réservé à temps est facturé aux parents.

- CHF 7.00 pour les classes 1-4 P
- CHF 7.50 pour les classes 5-8 P
- CHF 8.00 pour les classes 9.11 P
- CHF 2.00 pour les pique-niques

Ce montant inclut la surveillance, l'accompagnement des plus jeunes et les frais annexes. L'AISOL subventionne le solde du prix du repas dû au restaurateur.

Les repas non réservés à l'avance ou non-annulés à temps sont facturés en principe CHF 14.00.

Paiement des repas et recharge

Les repas sont déduits directement du compte client de l'élève lors de son passage en caisse.

Il est du ressort de chaque parent de veiller à ce que son enfant ait toujours un solde suffisant.

Il est possible de recharger chaque compte client

- en cash à la caisse du réfectoire
- par BVR ou e-banking (y-c ordre permanent)
- depuis son espace client (majoration possible en fonction du moyen de paiement).

En-dessous d'un solde suffisant pour 2 semaines de repas, un avertissement électronique (mail & SMS) sera envoyé automatiquement lors de chaque passage en caisse, afin d'informer du solde restant.

En cas de solde insuffisant, l'accès au restaurant scolaire sera refusé.

En cas d'arrêt définitif de la fréquentation de la cantine (par ex fin de scolarité, déménagement, ...), il est possible en tout temps de demander le remboursement du solde client via un formulaire sur le compte client.

Dispositions complémentaires

Participation et Acceptation

Le présent règlement a été envoyé préalablement à tous les parents. **Il est considéré comme accepté de facto** par les enfants fréquentant le réfectoire scolaire, ainsi que par leurs parents ou représentants légaux.

D'une manière générale, les élèves sont tenus de se conformer aux règles en vigueur et de respecter les consignes du personnel. Ils contribueront à la bonne tenue du restaurant scolaire.

Exclusion

Un élève dont le comportement prêterait le bon fonctionnement du restaurant scolaire ou mettrait en danger les autres utilisateurs peut en être exclu temporairement ou définitivement.

Une **exclusion définitive** du restaurant scolaire est précédée, en principe, d'un avertissement écrit puis d'une exclusion temporaire. Elle peut être prononcée par la Direction de La Dent de Midi, la Direction de l'ESOL ou par l'AISOL.

Maladies & Accidents

Les parents (le représentant légal) ont l'obligation d'informer immédiatement La Dent de Midi de toute maladie contagieuse. Le restaurant scolaire ne peut pas accueillir un élève qui présente des risques de contagion pour les autres enfants.

Lorsqu'un enfant est malade ou est victime d'un accident dans l'enceinte du réfectoire, le personnel contacte dans les meilleurs délais le numéro d'urgence laissé par les parents lors de l'inscription.

Perte ou vol d'objets privés

La Direction et le personnel de La Dent de Midi déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégâts d'un objet ou vêtement appartenant à un enfant.

Hygiène dentaire

Les élèves ont la possibilité de se brosser les dents sur place.

Assurances

Les enfants sont couverts contre les **accidents** par leur propre assurance. Les parents sont tenus d'annoncer un éventuel accident à leur assurance.

Tous les élèves doivent être couverts par une assurance en **responsabilité civile** (RC) privée.

Charte

La Charte de La Dent de Midi fait partie intégrante du présent règlement.

Fait à Aigle, le 29 juin 2019

La Dent de Midi

